

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 270

présenté par
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

ARTICLE 9

Supprimer les alinéas 39 et 40 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le maintien des règlements départementaux d'attribution.